

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE QUINGEY

ARRETE MUNICIPAL
Réglementation de la circulation permanente
La totalité des rues de QUINGEY

LE MAIRE DE QUINGEY

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription et septième partie – marques sur chaussées) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Vu la demande d'arrêté de réglementation de la circulation reçue le 12 février 2024 par l'entreprise CLIMENT, 9 route d'Audincourt à VOUJEAUCOURT, pour le compte du SMIX Doubs THD.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux de réaménagement et d'interventions diverses et ponctuelles du réseau fibre optique sur l'ensemble de la commune de Quingey, la circulation dans ces rues sera alternée avec panneaux suivant la réglementation en vigueur et avec empiètement éventuel.

Cet arrêté est valable du 29 janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CLIMENT

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de QUINGEY.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de QUINGEY et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de QUINGEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUINGEY
Le 13/02/2024

Marc JACQUOT, Premier Adjoint

